



Déjà **3 400 propriétaires** aidés :
et si demain, c'était vous ?

TÉMOIGNAGE:

En 2017, Sophie et Xavier, propriétaires à Magny-les-Hameaux ont fait rénover l'isolation du toit de leur maison.

« Deux experts se sont déplacés gratuitement pour définir avec nous quelles seraient les rénovations les plus utiles. Cela nous a rassurés et nous sommes très contents des travaux qui ont été réalisés. Aujourd'hui, nous pouvons éteindre le chauffage la journée et la température intérieure ne descendra pas en dessous de 19°C. Nous économisons près de 500 euros par an sur nos factures de chauffage ! »



**VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AVEC
L'OPÉRATEUR RÉFÉRENT SUR VOTRE TERRITOIRE :**

CITÉMÉTRIE

92, rue d'Anjou
78000 Versailles
Tél : 01 84 73 24 41

Courriel : citemetrie78@citemetrie.fr
Web : citemetrie.fr

Pour vérifier l'éligibilité de vos revenus, consultez :

monprojet.anah.gouv.fr

Plus d'informations sur yvelines.fr et faire.fr



Yvelines
Le Département



PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



**VOTRE LOGEMENT
EST MAL ISOLÉ ?**

**VOUS
ENVISAGEZ
DE FAIRE DES
TRAVAUX ?**

**VOUS VOULEZ
RÉDUIRE VOS
FACTURES DE
CHAUFFAGE ?**



Avec le programme **Habiter Mieux**,
le **Département des Yvelines** et l'**Anah** vous aident
à rénover votre logement !



Yvelines
Le Département

yvelines.fr





Habiter Mieux Sérénité, c'est quoi ?

Habiter Mieux vous permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés et d'aides financières pour réaliser des travaux de rénovation afin de réduire votre facture énergétique et d'améliorer le confort thermique de votre logement.

Ce programme est porté par le **Conseil départemental des Yvelines** et l'**Anah**, en lien avec 2 opérateurs conseils : **SOLIHA Yvelines Essonne** et **CITÉMÉTRIE**.

L'objectif est d'accompagner **6 000 propriétaires** d'ici 2023. L'Etat, l'Anah et le Département des Yvelines y consacrent une enveloppe financière d'aides aux travaux de **66M€**.



Habiter Mieux, c'est une aide financière

Une aide de l'Anah comprise entre 7 000 et 10 000 € (montants maximums) en fonction de plafonds de ressources, à laquelle peut s'ajouter :

- + Une prime de l'Anah pouvant aller jusqu'à 2 000 € en fonction du gain énergétique
- + Une aide du Conseil départemental des Yvelines
- + Selon votre lieu de résidence, une aide de votre commune ou de votre intercommunalité.

**50 à 75%
du montant des
travaux couverts
par ces aides**

BON À SAVOIR : Habiter Mieux Sérénité est cumulable avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à Taux Zéro (Éco-PTZ).



Habiter Mieux, c'est aussi un accompagnement

Pour définir et réaliser ce projet, un opérateur-conseil vous accompagne dans vos démarches : diagnostic thermique, devis, autres financements publics possibles, aides bancaires disponibles, ou encore exonérations fiscales.

Cet accompagnement est **obligatoire** et **gratuit**.

BON À SAVOIR : l'accompagnement ne peut être effectué ni par l'architecte du projet, ni par une entreprise intervenant dans le cadre des travaux.



Quels logements sont concernés ?

Habiter Mieux Sérénité s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison ou d'un appartement de plus de 15 ans.



Pour quels types de travaux ?

Habiter Mieux Sérénité finance un bouquet de travaux, c'est-à-dire un ensemble de travaux réalisés simultanément, et permettant un gain énergétique **d'au moins 25%**, dont par exemple :

- le changement du système de chauffage ou son remplacement par un modèle plus performant ;
- l'isolation intérieure ou extérieure des murs ;
- l'isolation de la toiture et ou des combles (combles perdus, aménageables, toiture terrasse, etc.) ;
- la mise en place ou le remplacement des systèmes de ventilation individuels.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.